



VERDON TOURISME 1 DESTINATION, 3 PERSONNALITÉS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : LABELLISATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON OBTIENT LE LABEL TANT CONVOITÉ « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

VENDREDI 3 NOVEMBRE

La collectivité riche de 41 villages, devient ainsi la seule destination touristique des 3 départements alpins de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à afficher ce label convoité.

Le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH) qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. Ce label est déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

En France, ce sont plus de 200 territoires qui sont labellisés. Ce label est décerné par le Ministère de la Culture sur la base de l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) PACA. Il fait l'objet d'une convention décennale (orientations thématiques, moyens, personnel qualifié...) entre la DRAC PACA et la collectivité, en l'occurrence la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV).

Dans cette convention les collectivités élaborent un projet culturel de territoire par lequel elles s'engagent à :

- Sensibiliser les habitants à leur environnement ;
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes ;
- Accueillir le public touristique ;
- Initier le public jeune à l'architecture et à l'urbanisme ;
- Assurer la communication et la promotion du patrimoine à l'attention d'un public diversifié ;
- Mettre en œuvre un programme grâce à un personnel qualifié agréé (un animateur de l'architecture et du patrimoine et des guides-conférenciers) ;
- Développer des actions de formation à l'intention des personnels communaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations.

Cela implique de la part de la Communauté des Communes Alpes Provence Verdon de :

- Disposer d'un service « Art et Histoire » avec, à sa tête, un chef de projet, animateur de l'architecture et du patrimoine ;
- Proposer de la documentation présentant leur patrimoine ainsi que le programme de leurs actions (visites, expositions, conférences...);
- Organiser des visites-découverte conduites par des guides-conférenciers qui se déclinent autour de thématiques diversifiées comme l'architecture contemporaine, l'urbanisme, le patrimoine industriel, les lieux insolites, le patrimoine bâti ou non bâti, les jardins et paysages... La formation régulière des guides-conférenciers est indispensable ;
- Mettre en place un service éducatif à l'attention du jeune public afin d'organiser des actions pédagogiques de découverte pour les enfants scolarisés en partenariat avec les enseignants, mais également pendant le temps des loisirs ou des vacances ;
- Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) accueillant des expositions permanentes sur le territoire et les architectures qui le structurent. Celui-ci, et cela a énormément compté auprès des membres du jury, aura la particularité d'être multi-sites. En matière de médiation et d'animation, la CCAPV a d'ores et déjà structuré son offre et fait appel à des guides détenteurs de la carte professionnelle de « guide-conférencier ».



OFFICE DE TOURISME VERDON TOURISME

2 boulevard Saint-Michel - 04120 Castellane - www.verdontourisme.com - +33 (0)4 84 32 04 04
Contact presse : Gilles Gravier - gilles.gravier@verdontourisme.com - Tél. +33 (0)6 49 52 56 10





CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON

Située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le territoire de la CCAPV s'étend sur 1 716 km² et affiche une population d'environ 11 700 habitants permanents. Représentant ¼ de sa superficie et seulement 7% de sa population, il est organisé autour de quatre vallées : le Verdon de sa source au Grand Canyon, l'Asse, la Vaire et le Var. La CCAPV est composée de 41 communes avec pour principaux centre-bourgs : Allos, Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Entrevaux et Saint-André-les-Alpes. Elle est traversée par la RN 202 et la RD 4085 aussi appelée Route Napoléon, et est également desservie par la ligne des Chemins de Fer de Provence et son fameux Train des Pignes qui relie Digne-les-Bains à Nice. C'est un territoire rural qui offre à ses habitants comme à ses visiteurs une incomparable qualité de vie. Pas moins de 3 espaces naturels protégés y déploient des paysages exceptionnels (Parc National du Mercantour, Parc naturel régional du Verdon, Réserve géologique de Haute-Provence). Son économie est principalement orientée autour du tourisme, de l'agriculture, des petits commerces et des services.

LES PRINCIPAUX ATOUTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON

- 46 édifices protégés au titre des Monuments historiques dont 22 édifices classés et 24 inscrits
- 6 sites classés et 21 sites inscrits
- 1049 objets mobilier protégés (classés et inscrits) au titre des Monuments Historiques
- 1 Site Patrimonial Remarquable à Annot et 3 études SPR en cours à Castellane, Colmars-les-Alpes et Entrevaux
- 4 Villages et Cités de Caractère (label départemental) : Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Entrevaux
- 6 communes labellisées « Villages Fleuris »

L'inventaire du patrimoine réalisé sur tout le territoire par le Service de l'Inventaire Général, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur avec 2565 dossiers d'architecture, 2811 dossiers mobilier, 14 dossiers de synthèse soit 5390 dossiers.

Un projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) multi-sites unique en son genre.

Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine d'un territoire. Le CIAP du Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon répondra à plusieurs enjeux.

Il sera un lieu d'information et de présentation des spécificités architecturales, urbaines et paysagères, témoignant de l'histoire, de l'identité et de l'évolution du territoire Alpes Provence Verdon. Il sera un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et des projets urbains et paysagers pour les habitants. Pour le jeune public, il sera un support pédagogique dans le cadre des ateliers de l'architecture et du patrimoine. Enfin, pour les visiteurs, il donnera les clés de lecture du territoire.

Au stade du dossier de candidature, des réflexions sur l'organisation du CIAP et sa situation sont demandées et non pas un projet arrêté. À la suite des réflexions engagées sur le futur CIAP du territoire Alpes Provence Verdon, les élus du Comité de Pilotage et de la Commission Culture se sont tournés vers un CIAP en réseau qui s'appuiera sur des équipements existants. En effet, au vu des caractéristiques de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (éloignement géographique entre les 41 communes, grande superficie, pas de ville-centre, faible démographie et forte ruralité), un CIAP multi-sites semble être la solution la plus adaptée. En effet, un réseau de sites permettra de mailler et d'irriguer efficacement l'ensemble du territoire. Le CIAP multi-sites veillera à informer sur la totalité du territoire couvert par le label Pays d'Art et d'Histoire soit les 41 communes.



OFFICE DE TOURISME VERDON TOURISME

2 boulevard Saint-Michel - 04120 Castellane - www.verdontourisme.com - +33 (0)4 84 32 04 04
Contact presse : Gilles Gravier - gilles.gravier@verdontourisme.com - Tél. +33 (0)6 49 52 56 10





LES ENJEUX POUR LA DESTINATION TOURISTIQUE

La seule candidature à l'obtention de ce label a énormément fédéré tous les villages du territoire dans une visée commune comme dans une approche partagée autour de la richesse des patrimoines. Ce label représente une reconnaissance majeure sur le chemin que la collectivité a choisi d'emprunter depuis 2019 en faisant acte de candidature. Il confortera et donnera encore plus de sens à ses décisions comme à ses engagements pour amener la culture au cœur des villages et pour la restauration, la promotion et la préservation de la qualité architecturale, paysagère et environnementale, au moyen d'une mise en cohérence des actions et outils de gestion. D'un point de vue touristique, il vient durablement asseoir la culture et les patrimoines au cœur de l'extrême diversité des offres locales de notre destination singulière qui célèbre l'union entre les Alpes et la Provence. L'offre ainsi organisée permettra de satisfaire une clientèle de plus en plus demandeuse d'histoire et de savoir ce, au gré des 4 saisons.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT ET LE RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLE

Le dossier de candidature porté par la CCAPV présentait le projet culturel de territoire sur la base d'un diagnostic. Ce document constitue le terreau indispensable à la rédaction de la convention qui doit être signée avant la fin de l'année 2023. L'ensemble de ce travail a fait, et fera encore, l'objet de nombreuses rencontres avec la DRAC, qui apporte à la collectivité son expertise scientifique et culturelle.

La DRAC PACA encourage la formation régulière des guides-conférenciers. Elle accompagne également la collectivité dans la mise en place de ses projets en lui apportant son soutien scientifique et technique. Elle participe aux comités scientifiques mis en place à l'occasion de la création des Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Pour finir, elle apporte son soutien financier à la réalisation de projets prévus dans le cadre de la convention VPAH, notamment en matière d'actions pédagogiques et d'outils de sensibilisation. Elle participe au coût du poste de chef de projet « Pays d'Art et d'Histoire » de l'architecture et du patrimoine pendant deux ans, ainsi qu'au financement de la scénographie du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Crédit Photos : Mathieu Simoulin / Verdon Picture



OFFICE DE TOURISME VERDON TOURISME
2 boulevard Saint-Michel - 04120 Castellane - www.verdontourisme.com - +33 (0)4 84 32 04 04
Contact presse : Gilles Gravier - gilles.gravier@verdontourisme.com - Tél. +33 (0)6 49 52 56 10

